Les signataires du Solif vous informent - Newsletter 2023
Si vous souhaitez ne plus recevoir ces informations, merci de nous le signaler
Vous ne pouvez pas répondre automatiquement, merci de nous en informer

SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

NEWSLETTER

 # 3 - juillet 2023

INFORMATIONS A RELAYER

AUPRES DES FAMILLES

QUELLES SONT LES AIDES POSSIBLES POUR FACILITER LE DÉPART EN VACANCES ?

Séjours en villages vacances ou en campings, colonies de vacances...
Des organismes proposent différentes aides financières aux loisirs et aux vacances afin de faciliter le départ des personnes et des familles.

Les aides vacances de la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne.

L'aide aux vacances en famille (AVF) : C'est la seule aide à la place en famille en dehors du cadre du contrat de vacances. Mise en ligne le 1 janvier 2023 au 31 décembre 2024, cette aide peut être utilisée dans toutes les régions de France et dans toute structure labellisée 'vacat' (centre de vacances/camping).
Une aide au transport peut venir compléter cette aide si votre séjour se déroule pendant les vacances d'été (du 8 juillet au 3 septembre 2023).

L'aide aux vacances enfants (AVE) permet aux enfants de partir en colonies ou en camps de vacances agréés VACAF. Cette aide est versée directement à l'organisme s'occupant de la colonie de vacances ou du camp afin d'alléger le coût du séjour pour la famille.

Si un enfant est bénéficiaire de l'AeH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) une aide de 200 € peut être attribuée.

Pour de plus amples informations sur les conditions d'attribution de ces aides rendez-vous sur le site caf.fr :
https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/offre-de-service/vie-personnelle/les-aides-aux-vacances

Les aides vacances de la Mutualité sociale agricole d'Ile-de-France

La Msa Ile-de-France encourage le départ en vacances de ses familles allocataires et propose l'aide aux vacances des familles pour le financement de :
- séjours en villages vacances ou structures collectives (colonies, centre de loisirs, séjours linguistiques, stages sportifs, classes transplantées) ;
- séjours vacances en famille.

Les personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) peuvent bénéficier d'une aide aux vacances pour le financement d'un séjour en centre adapté ou en milieu ordinaire.

Pour plus d'informations, contacter les antennes Msa de la Seine-et-Marne.
Les aides aux vacances « Handicap et mes réponses", accessible depuis Mon Espace Privé :
- ou appeler le 01 60 63 88 80.
- des familles avec enfant(s) en situation de handicap
- des personnes qui souhaitent être accompagnées pour le financement d'un séjour vacances enfant ou en famille
- des jeunes qui souhaitent être soutenus et accompagnés dans leur parcours scolaire et/ou professionnel.

Consulter le règlement d'attribution des aides extra-légales (pages 49 et 50) en cliquant sur le lien suivant :
https://iledefrance.msa.fr/lfd/documents/96665/2707524/R%C3%A8glement+ASS+au+01.03.23.pdf

Départ 18-25
La programme d'aide aux vacances des jeunes de 18 à 25 ans

L'Agence Nationale pour les chèques vacances propose une aide aux vacances dédiée aux jeunes entre 18 et 25 ans. En plus de tarifs avantageux sur un large choix de séjours en France ou en Europe, les bénéficiaires peuvent percevoir jusqu'à 200 € d'aide pour financer leur séjour (camping, hôtel, club de vacances).

Pour plus de renseignements : **https://depart1825.com**

Le billet de congés annuels de la SNCF

Que vous soyez salarié, demandeur d'emploi, retraité ou bien encore artisan, vous avez le droit à une réduction jusqu'à 50 % sur un billet de train aller-retour pour vos vacances.

Informations et formulaire à télécharger : **www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/cartes-tarifs-grandes-lignes/billet-conges-annuels**

Des associations, centres sociaux, centre de loisirs peuvent proposer des séjours vacances familles ou enfants. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mairie !

LE SOUTIEN DU PARCOURS SCOLAIRE DES JEUNES - AVENIR PROFESSIONNEL ET PROJET DE FORMATION

Des dispositifs et services existent pour accompagner et soutenir le collégien, le lycéen ou l'étudiant seine-et-marnais pour la définition de son projet scolaire et/ou professionnel.

DES DISPOSITIFS, STRUCTURES, ET SERVICES POUR INFORMER ET ACCOMPAGNER

Actions et dispositifs des services de l'Education nationale

Le Service Social en Faveur des Elèves (SSFE) accompagne tous les élèves dans l'élaboration de leur projet de formation sur les champs administratifs, juridiques ou financiers :
- **aide à l'orientation**
- **accès à l'information sur les formations**
- **orientation, accompagnement et suivi pour les démarches** (bourses, situations administratives, recherche de stages, recherche de projets de formation)
- **mise en relation et lien avec les partenaires** (liens les domaines de la santé, du logement, de l'accompagnement éducatif)
- **lien avec les parents et médiation**

Pour contacter le service social des élèves : **ce.77asocialeve@ac-creteil.fr**

Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO)
Les CIO en tant que service public de proximité de l'Education nationale, accompagnent gratuitement les jeunes (élèves, étudiants, apprentis, non scolaires), les parents d'élèves et les adultes (en reprise d'études, en recherche d'emploi, en activité professionnelle) dans leur information et leur conseil sur la scolarité, l'orientation, les études, les métiers. Les CIO vous proposent :
- **entretiens de conseils individuels avec des psychologues de l'Education nationale**
- **ressources documentaires** consultables sur place : fonds sur les études, les examens et les métiers, les centres de formation, les établissements scolaires, les formations en alternance et continue, les secteurs professionnels, les métiers, les concours de la Fonction Publique.
- **événements et temps de rencontre réguliers** (ateliers, conférences, forums...), notamment au moment des grandes échéances (Affectation post 3e, Parcoursup).
- **conseil technique** aux équipes pédagogiques et acteurs de l'orientation et de l'insertion.

Les CIO contribuent également aux actions partenariales mises en place pour accueillir et accompagner les jeunes en rupture de scolarité ou de formation (actions des Missions locales par exemple).

Les CIO en Seine-et-Marne : 10 CIO ouvrent le département de Seine-et-Marne.

Pour connaître le CIO le plus proche de chez vous :
https://annuaire.service-public.fr/navigation/ile-de-france/seine-et-marne/cio

Les Cordées de la réussite
Présentes dans de nombreux collèges et lycées de Seine-et-Marne, les Cordées de la réussite visent à lever les obstacles socio-culturels et à favoriser l'ambition scolaire des élèves. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un accompagnement continu de la classe de 4e du lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.
Une cordée repose donc sur le partenariat entre une ville de collèges qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, IUT) ou un lycée avec des filières post-bac) et des établissements dits «secondaires» (collèges et lycées de la voie générale, technologique et professionnelle).

Pour plus de renseignements sur leur implantation locale, se renseigner auprès du collège ou du lycée de votre enfant et sur : **https://www.ac-creteil.fr/les-cordees-de-la-reussite-121633**

Ø Les Missions Locales : coup de pouce vers l'emploi pour les 16-25 ans
12 missions locales accueillent, informent et accompagnent les jeunes âgés entre 16 et 25 ans dans leurs recherches d'emploi mais également dans leurs recherches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, au logement, à la santé, aux droits, à la mobilité et à la citoyenneté.

Pour connaître, la Mission locale la plus proche de chez vous et trouver un contrailler qui sera votre référent tout au long de votre accompagnement : **https://www.seine-et-marne.fr/fr/missions-locales**

Ø Le réseau « Information Jeunesse »
En Seine-et-Marne, 30 structures "Information Jeunesse" réalisent un accueil de qualité, libre, global et anonyme aux jeunes cherchant des informations générales sur l'ensemble des questions peuvent se poser dans leur vie quotidienne. Elles informent et conseillent sur l'ensemble des questions sociale et scolaire que la vie quotidienne (logement, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale...). Elle s'adresse à tous les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi), mais aussi aux professionnels (enseignants, animateurs, éducateurs, parents, professionnels de jeunesse) également à disposition une documentation thématique en libre consultation et des espaces spécialisés, notamment numériques. L'objectif de ce réseau est d'apporter des conseils pour trouver l'information recherchée et être correctement informés sans une structure spécialisée à besoin.

Pour connaître, le site du Centre Information Jeunesse et la cartographie des structures départementales : **https://s127.asso.fr/fr-reseau/**

Ø Les Crès éducatives
Cophéliée par la commune ou la communauté de communes, l'Education nationale et la Préfecture, les Crès éducatives sont des réseaux d'acteurs sur un territoire qui a pour ambition d'intervenir les enfants et adolescents de 3 ans à 16 ans, de la crèche à la fin du collège, en dehors du temps de l'école. Elles sont particulièrement implantées dans les territoires labellisés "Réseau d'Education Prioritaire" et/ou "Quartiers Politique de la Ville" (QPV).
Une Crès éducative peut réunir plusieurs communes d'une même ville ou couvrir l'ensemble d'une agglomération. Pour la Seine-et-Marne, elles sont au nombre de quatre : Melun-Le Mée-sur-Seine, Meaux, Montereau-Fault-Yonne et Nogent-Torcy.

Pour plus d'informations : **https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Egalite-des-chances/Les-actualites-Les-educatives/Les-Cresedu-Reseau-Ecoles-Parents-Ecole**

DES PLATEFORMES D'INFORMATION

Ø La Plateforme MyStage77 :
Obligatoire pour tous les élèves des classes de 3e, le stage d'observation en milieu professionnel permet de développer des connaissances sur l'environnement technologique, économique et professionnel, de découvrir des métiers et des activités professionnelles. La plateforme "MyStage77" facilite les recherches de stage. Le Conseil Départemental et les services départementaux de l'Education nationale collaborent pour faciliter la recherche de stage avec des informations pour les élèves, les parents, les collèges et les employeurs.

Plateforme Mystage77 : **https://mystage77.fr/a3ev/js/oudis/index.sponsor.html**
L'accès pour les élèves s'effectue depuis leur ENT (Espace Numérique de Travail).

Ø La Plateforme « Un métier près de chez moi » Cette interface facilite l'exploration et la découverte des métiers pour les jeunes avec des offres en lignes d'entreprises pour réaliser des enquêtes métiers, stages, alternances, jobs d'été ou jobs étudiants. La plateforme propose une cartographie des entreprises pouvant accueillir les jeunes et une mise en relation directe entre les candidats et les recruteurs.

Partez à la découverte des métiers proches de chez vous :
https://www.unmetierpresdechezmoi.fr/index.php

HANDICAP ENFANT ET SOUTIEN DES PARENTS DANS L'ACCÈS AUX DROITS, SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Votre enfant est en situation de handicap.

Vous souhaitez être accompagné pour vos différentes démarches, des institutions vous conseillent et vous guident :

- **la Maison départementale des personnes handicapées de Seine-et-Marne (Mdph)** accueille, informe, en orientant et conseille les personnes en situation de handicap et leur famille. Elle propose différentes aides et prestations sociales aux personnes en situation de handicap que ce soit pour leur vie scolaire, professionnelle ou quotidienne.

Pour connaître les différents points d'accueil de la Mdph présents sur le département :
https://www.mdph77.fr/fr/les-points-dacceuil/

- **Les Maisons départementales des solidarités, notamment le service SAPHA (Senior Aînés Personnes Handicapées et Aidants)** accompagnent les personnes en situation de handicapés ainsi que leurs familles. Elles accompagnent leurs familles et les aidants dans les accompagnements des personnes âgées et handicapées.

Chaque Maison départementale des solidarités possède un service Sapha composé d'au moins une assistante d'aspiration et de plusieurs travailleurs médico-sociaux.

Pour connaître les coordonnées et contacter la Maison départementale des solidarités au plus proche de chez vous : **https://www.seine-et-marne.fr/fr/annuaire-des-maisons-departementales-des-solidarites**

- **la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne**
Des travailleurs sociaux sont à pour vous accompagner.
Pour en savoir plus, **cliquer ici**

- **la Caisse primaire d'assurance maladie**
L'action sanitaire et sociale de l'Assurance Maladie permet à ses assurés sociaux de bénéficier d'une aide financière ponctuelle en complément des prestations. Ces aides peuvent être accordées pour faciliter la vie quotidienne, le maintien à domicile, le rétablissement après hospitalisation, ... (faciliter l'adaptation du logement, financer un appareillage, une intervention à domicile ou participer au financement d'une activité sportive.

Pour en savoir plus, contacter votre Caisse d'assurance maladie :
- **depuis votre compte ameli**.
Laissez-vous guider par le chatbot de l'Assurance Maladie après l'avoir interrogé sur « demande d'aide financière ».
- **ou 36 46** (service gratuit + coût de l'appel).

- **La Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN)** Sinscrivant de la scolarisation des enfants en situation de handicap, la direction départementale de l'Education nationale met à la disposition des parents :

- **une cellule d'écoute et d'accueil.**
Par exemple : **vous vous questionnez sur la rentrée scolaire de votre enfant ?**
Ou vous avez de juin et jusqu'au mois d'octobre, vous pouvez solliciter la cellule d'écoute et d'accueil.

- **un accueil physique sur rendez-vous est proposé.**

Contact et informations :
- **au 01 07 02 59 56**
- sur le site DSDEN : **www.dsden77.ac-creteil.fr/spip.php?article701**

Enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH).

Les enseignants référents au sein de l'Education nationale, sont les acteurs certains des actions conclutes en direction des élèves handicapés, quels que soient les établissements où les enfants sont scolarisés.
Ils contribuent notamment à assurer la meilleure mise en œuvre possible du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) de chaque des enfants. Ils sont donc les interlocateurs privilégiés des parents : ils les accueillent, les informent et suivent avec eux le parcours de leur enfant. Ils les aident, si nécessaire, à saisir la Mdph dans les meilleurs délais.

Contacts et informations : **www.dsden77.ac-creteil.fr/spip.php?article2**

- **La Fondation Ellen Poidatz** a développé un pôle ressource handicap (PRH) qui accompagne tous les enfants et les jeunes âgés de 0 à 17 ans révélus en situation de handicap, avec ou sans notification Mdph, domiciliés en Seine-et-Marne.
Ce pôle étudie des leurs parcours pour favoriser leur inclusion dans les accueils individuels et collectifs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, hors secteur sanitaire, spécialisé et champ scolaire.

Plus d'informations sur le site du **PRH77**

Vous souhaitez avoir des informations sur les aides à domicile, sa scolarité, les loisirs et les sports adaptés, les modes de transport remboursés ou pris en charge, etc.

Pour connaître les interlocuteurs vers qui vous adresser : **https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/en-soutenant-votre-famille/vie-quotidienne/vivre-avec-un-enfant-handicap/vivre-enfant-est-en-situation-de-handicap-au-quotidien**

Vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité sportive
Le Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques développe sur les territoires des outils permettant de renforcer la pratique du handicapé et du sport adapté, à travers deux plateformes :

- **le Handiguide** qui référence les structures gravitairement un accueil et une offre permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder à une pratique sportive adaptée et de qualité.

Pour plus d'informations : **handiguide.sports.gouv.fr**
- **le Comité Paralympique et sportif français** s'développe le site **trouve ton parasport**. Cette interface offre des personnes en situation de handicap un meilleur accompagnement pour faciliter l'accès à des pratiques sportives.

Pour plus d'informations : **trouvetonparasport.france-paralympique.fr**

Précisions sur déclaration des enfants en situation de handicap accueillis au sein des Eaje et des Ash conventionnés avec la Caf de Seine-et-Marne

Dans le cadre de vos déclarations à partir du portail partenaire, la Caf vous demande le nombre d'enfants en situation de handicap, ou dont le handicap est en cours de détection, accueillis au sein de chaque Eaje et chaque Ash. Il s'agit de : **le nombre d'enfants en situation de handicap** et le nombre d'enfants en situation de handicap, ou dont le handicap est en cours de détection, déclarés lors de la campagne d'actualisation de septembre et lors de la campagne de déclaration des droits réels l'année suivante.

Ces déclarations déclenchent des écarts de droit au bonus handicap pouvant engendrer pour vous des versements indus.
De ce fait, pour vous permettre de déclarer le juste nombre d'enfants en situation de handicap, ou dont le handicap est en cours de détection, accueillis au sein de votre structure, nous vous rappelons le processus :

Déclarer le total des enfants (distincts) de moins de 6 ans bénéficiaires :
- de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AeH) et qui ont été inscrits au moins une fois dans l'année entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année considérée.
- de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AeH) et qui ont un Projet personnalisé de Scolarisation (PPS) ou un Projet individuel (PAI) sont en place, ont un droit à l'AeH ou le portail CEAF.
ATTENTION il ne s'agit pas du nombre d'enfants présents le 31/12 mais ceux figurant au moins une fois dans l'année sur les registres d'inscription de l'équipement.

Et déclarer le total des enfants (distincts) de moins de 6 ans bénéficiaires :
- d'un formulaire de «validation de l'entrée de l'enfant dans le parcours bilan/intervention précoce», délivré par les plateformes départementales de coordination et d'orientation ;
- ou d'une notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- ou d'une notification de la MDPH vers une prise en charge en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ou en service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEP) ;
- ou d'une attestation médicale, délivrée par un centre hospitalier ou la médecin de Pmi, précisant que l'enfant nécessite une prise en charge globale thérapeutique, éducative ou rééducative compte tenu d'un développement inhabituel des acquisitions psychomotrices ou du diagnostic d'une pathologie ou d'une atteinte sensitive ou motrice grave.

Pour toute information complémentaire sur ce sujet, vous pouvez contacter le service du pilotage des interventions départementales en action sociale à l'adresse suivante : **caf77-ash-production-aide@cf77.caf.fr**.

Vous trouvez ce message sur vous nous avez communiqué votre adresse électronique.

Conformément à la "informatique et Liberté" du 06 janvier 1978 modifiée par la loi n°2016-6693 du 27 janvier16 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et au droit à l'oubli, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Ce droit peut être exercé en adressant un courriel postal signé au directeur de la Ca de Seine-et-Marne. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez découvrir une déclaration auprès de la CNIL. Pour plus d'informations sur vos droits au titre du RGPD, vous pouvez consulter notre site internet www.caf.fr rubrique "Informations juridiques".
Ce mail ne saurait engager la responsabilité de la Caf.
Si vous ne souhaitez plus recevoir d'email de notre part, merci de le dire.

Mentions légales
Caf de Seine-et-Marne
Siège social : 77437 Melun Cedex
Publication : 77000 Dammarie-les-Lys
Responsable de la publication : Cellule Communication/Direction

Référence : Newsletter Solif - Caf de Seine-et-Marne - Crédits photo : Adobe Stock